



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Séance du Conseil Communautaire du 07 décembre 2022 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES
DES COMMUNES

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,
Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU,
Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE,
Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER,
Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD,
Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU,
Guillaume MERCADIER, Pierre MONOD, Charles PAULY,
Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL,
Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Giovanni ZAMAI.

OBJET :
Retenue de la
Ganguise : avenant
n°5 à la convention
d'occupation
temporaire pour la
pratique d'activités
nautiques, chasse
et pêche avec Bas
Rhône Languedoc
(B.R.L).

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Procurations : Patrick MAUGARD à Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL à
Jacqueline RATABOUIL, Martine PUEBLA à Danielle FABRE, Bernard VIDAL
à Charles PAULY.

Convocation du
conseil
en date du
01 décembre 2022

Excusés: Nadine ROSTOLL, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Marie-Paule CAU,
Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Javier DE LA CASA,
Dominique DUBLOIS, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN,
Cédric LEMOINE, Benoit MERLIN, Gérard MONDRAGON, Bruno PERLES,
Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Marc TARDIEU,
Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Absents: François DEMANGEOT, Thierry LEGUEVAQUES,
Didier MAERTEN, René MERIC, Henri POISSON, Bruno POMART,
Régine SURRE.

PAR PUBLICATION
LE

Secrétaire de séance : Bernard GRIMAUD.

PAR DELEGATION
LE

Signature

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 011-200035855-20221207-2022_168-DE



2022-168

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que, par délibération n°20180197 en date du 5 décembre 2018, le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer avec BRL une convention d'occupation temporaire avec BRL, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour le maintien des activités nautiques, de pêche et de chasse.

VU la délibération n°20200108 en date du 25 juin 2020 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 afin de prolonger la convention du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021.

VU la délibération n°20200240 en date du 9 décembre 2020 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 afin de prolonger la convention du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021.

VU la délibération n°2021-232 en date du 9 décembre 2021 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 afin de prolonger la convention du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022.

VU la délibération n°2022-094 en date du 8 juin 2022 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 afin de prolonger la convention du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de signer un avenant n°5 à ladite convention pour prolonger cette dernière du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention d'occupation temporaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet d'avenant tel que présenté par Monsieur le Président.

MANDATE Monsieur le Président afin de signer l'avenant n°5 à ladite convention d'occupation temporaire avec BRL pour prolonger cette dernière du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention d'occupation temporaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard GRIMAUD

Philippe GREFFIER